



Le Broc
Conseil Municipal
Séance du 26/09/2022

Compte-rendu sommaire

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil, le Lundi 26 septembre 2022 à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Olivier TEZENAS, Maire.

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Etaient présents : Mmes et Mrs Olivier TEZENAS, Arnaud BOURGEOIS, Lionel DIRAND, Gaëlle EYDIEUX, Joëlle VERGE, Nelly RICA, Eva RUAULT, Cécile LAURENT, Jean-Paul GUICHARD, Fabien CHAPOUL (Arrivé à 20 h 05 soit après le 1^{er} point de l'ordre du jour)

Etait représenté : M. David ANDRÉ (pouvoir à Cécile Laurent)

Etaient absents : M. Korentin DUPARC, Mme Monique TIXIER

Monsieur Arnaud BOURGEOIS est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

MULTISERVICES - BISTROT - RENOUELEMENT DU BAIL

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le bail commercial précaire pour la location du Multiservices - bistrot, signé avec Monsieur Philippe AZOULAY se termine le 10 octobre 2022.

Conformément à son article 2, le bail actuel peut-être renouvelé en bail commercial 3-6-9.

Monsieur Philippe AZOULAY est satisfait de son établissement et souhaite renouveler son bail.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler le bail du Multiservices - bistrot à Monsieur Philippe AZOULAY à compter du 11 octobre 2022,
- Décide que le nouveau bail commercial sera sous la forme 3-6-9,
- Décide que le montant du loyer reste à 250,00 € H.T. soit 300 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Votes : 10 pour.

Arrivée de Monsieur Fabien CHAPOUL à 20 h 05

BOUCHES ET POTEAUX - CONTRAT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire signale aux Conseillers Municipaux que depuis de nombreuses années le réseau incendie n'est plus entretenu. Les agents municipaux assurent le graissage du matériel.

Il donne lecture de la proposition de contrat d'entretien établie par SUEZ Eau France pour une durée de 4 ans.

Le forfait de rémunération annuel est établi sur la base de 78.45 € Hors Taxes par poteau et bouche d'incendie, pour un parc de 31 bouches et poteaux incendie. Le forfait est révisable annuellement, indexé sur la valeur de l'indice de production et distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets et dépollution.

Chaque année, le prestataire assurera l'entretien de la moitié du parc, les poteaux seront donc contrôlés avec une fréquence de 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de faire procéder à l'entretien des bouches et poteaux incendie,
- Accepte la proposition de contrat faite par Suez Eau France pour un contrat d'entretien du parc des poteaux et bouches incendie pour une durée de 4 ans,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien avec SUEZ Eau France ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier,
- Prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Votes : 11 pour.

ILLUMINATIONS 2022 - 2023

Monsieur le Maire présente le devis estimatif des travaux d'éclairage public - Illuminations 2022/2023 établi par le Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme. Il s'agit de procéder à l'achat d'illuminations festives pour les fêtes de fin d'année pour être installés dans les principaux hameaux, à savoir : Brossel, Civérac, Les Quinzes et Les Vigneaux.

L'estimation des dépenses s'élève à 7 200 € H.T., le Territoire d'Energie prend en charge 50 % sur 2 888.00 € H.T. et 20 % sur 4 312.00 € H.T. restants, la Commune versera à titre de fonds de concours au Territoire d'Energie 4 893.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de travaux d'éclairage public - Illuminations 2022/2023,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec le Territoire d'Energie.

Votes : 11 pour.

AIRE DE JEUX INCLUSIVE - DEMANDE DE SUBVENTION REGION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'obtenir des aides auprès de la Région pour la fourniture et l'installation d'aire de jeux inclusive.

La région AURA subventionne à hauteur de 80 % les aires de jeux adaptées et accessibles qui permettent aux enfants porteurs de handicap afin qu'ils puissent pratiquer les mêmes activités que leurs camarades.

Un devis pour 2 jeux accessibles aux enfants à mobilité réduite a été établi par Partenaire équipement, pour un montant de 15 672,00 € H.T.

La subvention escomptée est de 12 537.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter la Région AURA pour obtenir une subvention de 12 537.60 € pour financer le projet d'aire de jeux inclusive.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Votes : 11 pour.

QUESTIONS DIVERSES

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local, ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une grande marge de manœuvre aux gestionnaires, La généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1^{er} janvier 2024, Vu l'avis favorable de Madame Claudine BARDIN-FLOIRAS, comptable public, en date du 23 septembre 2022, cette nouvelle norme comptable s'appliquera au budget communal par anticipation au 1^{er} janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de Le broc,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votes : 11 pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 19.

Le Maire,
Olivier TEZENAS

